



Compte rendu du comité directeur du CRNTA du 17 juin 2023

Les membres du CODIR se sont réunis au CSN d'Houlgate le samedi 17 juin 2023 à 10h00

Etaient présents : Chantal Aumersier, Patricia Bureau, Maureen Lebouteiller, Aurélie Damis, Josiane Gibert, Brigitte Duboc, Sylvère Garnier, Jean François Giraud, Gérard Legoupil, Hervé Boisgontier, Thomas Boisgontier, Hugues Chrétien, Christophe Carrano, Robert Blot, Gabin Masson

Absents excusés : Isabelle Guery-Kaliszczak, Anne Sophie Lecomte, Jean Marie Bavent
Gérard Levavasseur, Michel Courti, Ludovic Bouet, Julien Paire

Invité : Aurèle Tavet.

Ordre du jour : Résultats des divers championnats et DRE - Normand'Arc, Courseulles : participation – Tour des commissions : validation diverses – Validation du calendrier hivernal 2023/2024 – Championnat régional 3D dans l'Orne - Point sur les commissions - Questions diverses

La réunion est ouverte à 10h15

Résultats des divers championnats et DRE :

Le comité félicite l'équipe féminine de Préaux qui est Championne de France en tir nature

Remerciements aux 3 organisateurs de manche de DRE avec de très belles organisations

- Liste des clubs qui participeront à la finale des DR poulie et classique qui se déroulera les 14 et 15 juillet à St Avertin :
 - ~ Classique femme : Aucune équipe L'équipe de Carpiquet et Notre Dame de Gravenchon ne souhaitent pas y participer .
 - ~ Classique Homme : L'équipe de Notre dame de Gravenchon
 - ~ Poulie Homme : L'équipe de Mont Saint Aignan
 - ~ Poulie femme : L'équipe de Mont Saint Aignan

Courseulles – Normand'Arc : Participation

Le samedi 29 mai 2023 a eu lieu une journée initiation à Courseulles sur mer. 58 personnes sont venues s'essayer au tir à l'arc (72% de normands) malgré une météo peu clémente. Le comité remercie les archers de Courseulles pour leur accueil et leur aide ainsi que le club de Coutances et les membres du comité présents.

Point sur les commissions

Commission Parcours

Quelques petites modifications:

- ~ Le Challenge Christian Verolles : Suppression du caractère « obligatoire » de ce concours comme manche de DR.
- ~ Pour le championnat régional 3D : les pelotons seront si possible constitués de 4 archers.

Le calendrier formation parcours 2023/2024 est en cours d'achèvement.

Commission Communication

A.Tavet nous présente un flyer sur la pratique du tir à l'arc en Normandie remis au goût du jour : --> validé par les membres du comité.

On constate toujours que peu de clubs envoient leurs résultats de concours : un rappel sera fait. Sur le site du comité dans l'onglet « Vie sportive », introduction d'un onglet « Archives » où seront visibles les calendriers estival et hivernal de la saison précédente.

Une demande de Léo Faudemer : la possibilité d'utiliser le compte facebook du comité pour publier des informations sur l'ETR

-->Le comité donne son autorisation mais avant toute publication une relecture du contenu sera effectuée par JF. Giraud

Un flyer sur l'ETR est en cours de réalisation.

Des archers se sont plaints qu'il n'était pas facile de trouver sur le site du comité les différents règlements des championnats régionaux.

-->Le comité adopte à l'unanimité la modification suivante :

La dénomination « Gestion sportive » sera modifiée en « Règlements sportifs » avec des sous-catégories : Tir sur cible et Tir parcours.

Commission formation

Le collectif adulte : le bulletin d'inscription est en ligne. Le comité a déjà reçu quelques inscriptions. La formation continue pour les entraîneurs : 33 entraîneurs sont concernés. La liste des entraîneurs a été mise à jour et est disponible sur le site du CRNTA.

Commission sportive

Le règlement championnat régional par équipe de club – Version 3 – 2023 est validé à l'unanimité. Une mise à jour sera effectuée sur le site du comité.

Modification adoptée : Déroulement de la compétition – Phase de duels :

En cas d'égalité de points à l'issue des matches, il sera procédé à un tir de barrage (une flèche par archer). Volée de 60 secondes. Le meilleur total gagne le duel. Si le total est identique, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre remporte le duel.

Le règlement championnat régional par équipes départementales – Version 5 – 2023 est aussi validé à l'unanimité.

Modification adoptée : Calendrier du championnat :

- Le championnat régional par équipes départementales a lieu chaque année le même jour que le championnat de France Adultes dans un département différent (voir le calendrier des compétitions régionales). Il vient clore la saison de tir en salle au niveau régional et s'adresse à tous les archers non sélectionnés aux Championnats de France salle.

Modification adoptée : Catégories et composition des équipes :

Les jeunes archers ayant participé au Championnat de France Jeunes ne peuvent être admis dans la composition des équipes Jeunes.

Modification adoptée : Déroulement de la compétition – les matches de poules :

En cas d'égalité de points à l'issue des matches, il sera procédé à un tir de barrage (une flèche par archer). Volée de 60 secondes. Le meilleur total gagne le duel. Si le total est identique, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre remporte le duel.

Une mise à jour de ces règlements sera effectuée sur le site du comité.

Une mise à jour du règlement des DRE verra le jour pour la prochaine saison :

- Une annexe sera jointe concernant le traçage du terrain
- Le placement des archers en cible sera bien précisé dans le cahier des charges
- L'inscription des archers sur chaque manche de DR se fera en ligne sur le site du comité avec un envoi systématique au président de la commission sportive et au délégué technique.

Commission sport santé : le para-archerie

Brigitte Duboc propose de faire un recensement dans tous les départements des Cie/Clubs qui sont affiliés FFSA – FFH.

Commission Arbitre

La commission régionale des arbitres s'est réunie le 15 avril 2023. Plusieurs points ont été abordés dont le défraiement des arbitres officiant sur des compétitions officielles. La CRA souhaite une harmonisation sur les 5 départements normands.

-> Le comité demande à ce qu'un formulaire type de frais kilométriques soit rédigé puis validé par le CODIR avant une mise en application pour la prochaine saison.

Une demande de nouvelle commande de loupe (au nombre de 30) pour équiper les nouveaux arbitres

est faite aux membres du CODIR. Demande validée à l'unanimité.

La CRA souhaite équiper les arbitres d'un compas (pour ceux qui n'en ont pas). Le prix d'un compas est de 10.64€. Une demande d'achat pour 60 compas est formulée. Le CODIR valide la demande à l'unanimité.

Les entraîneurs sur un championnat régional et l'accès au terrain : Une accréditation sera délivrée sur présentation de la licence FFTA selon le règlement sportif en vigueur.

Commission Label

En septembre sera organisée une présentation des labels aux clubs/cie non labellisés.
Une réunion pour les référents départementaux sera organisée fin août - début septembre.

Validation du calendrier hivernal 2023-2024

Plusieurs modifications seront effectuées par notre présidente suite à des oublis ou erreurs dans les différents départements.

Le calendrier sera validé par mail par les membres du CODIR

Points divers

J.Gibert nous informe que la D2 organisée par Les archers pieusais s'est bien déroulée avec des retours positifs des archers.

A noter que l'assemblée générale du CRNTA aura lieu le dimanche 25 février 2024.
La date du prochain CODIR est fixée au samedi 7 octobre 2023 à Houlgate.

La séance est levée à 16h15

De tout ce qui est dessus le présent procès-verbal a été dressé par la secrétaire générale.

Patricia Bureau